



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 081-218101632-20250409-2025\_DEL23-DE

Séance du 09 AVRIL 2025

**2025 / 02 / 12**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *02 AVRIL 2025*

Date d'Affichage : *02 AVRIL 2025*

Secrétaire de Séance : *Jean-Michel BRIANT*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel  
ROQUES Christine par MAUREL Agnès  
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice  
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried  
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Aide pour l'uniformisation de l'équipement des terrasses des cafetiers et restaurateurs installés sur le domaine public.**

Le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération du 29 Juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide financière aux cafetiers et restaurateurs afin de prendre en charge une partie du coût lié au changement du mobilier de leurs terrasses,

Considérant que l'aide municipale s'élève à 80% du montant H.T de l'achat du mobilier dans la limite de 10.000€ HT par établissement,

Considérant que la participation de la Ville devant s'analyser comme une subvention, le Conseil Municipal doit prendre une délibération précisant le nom des bénéficiaires et le montant de l'aide accordée,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 02 avril 2025,

**DECIDE,**

Après en avoir délibéré,

- **D'accorder** l'aide financière ci-après détaillée :

N°	Bénéficiaires			MONTANT HT	Aide 80%
	ETS	Gérant	Adresse		
2025/1	JAPANROLL	Guillaume TARANELLI	4 place Ph. Olombel	5 946,00 €	4 756,80 €
					<b>4 756,80 €</b>

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

*Pour : 33*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Michel BRIANT**



**Le Maire,**

**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*